

VILLE DE WIZERNES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024



Question n° 3 : FINANCES

Budget général - Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 - Décision -

Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez par délibération du 25 Novembre dernier autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, repris dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Budget 2024 (BP + DM)	Crédits autorisés en 2025
20	Immobilisations incorporelles	48 160,00 €	12 040,00 €
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	675 069,79 €	168 767,45 €
23	Immobilisations en cours	717 040,00 €	179 260,00 €
TOTAL.....		1 448 269,79 €	362 067,45 €

Toutefois, comme vous m'y avez autorisé lors du vote du budget 2024, par décision d'administration en date du 13 Décembre j'ai décidé d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, afin de permettre le mandatement des dépenses relatives aux travaux de la salle du Chocquet.

Aussi je vous propose de modifier la décision prise en Novembre 2024 et de retenir les nouveaux montants par chapitre repris ci-après, pour permettre le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 :

Chapitre	Libellé	Budget 2024 (BP + DM)	Crédits autorisés en 2025
20	Immobilisations incorporelles	14 660,00 €	3 665,00 €
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	588 669,79 €	147 167,45 €
23	Immobilisations en cours	836 940,00 €	209 235,00 €
TOTAL.....		1 448 269,79 €	362 067,45 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire
du fait de sa télétransmission en
sous-Préfecture le 20 décembre 2024
et de sa publication le 20 décembre 2024

Pierre EVRARD



VILLE DE WIZERNES

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 13 décembre 2024 adressées par courriel. La date du Conseil Municipal et l'ordre du jour ont fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune.

Monsieur Daniel HERBERT est élu secrétaire de séance.



<u>Étaient présents :</u>	Mr Pierre EVRARD	Maire
	Mr Yves SACÉPÉ	
	Mme Catherine LANOY	
	Mr François SÉGURA	
	Mme Pascale NEYRINCK	
	Mr Alain LYPS	
	Mme Patricia VERRELLE	Adjoints
	Mr Daniel HERBERT	
	Mr Jacques DEGRAVE	
	Mr Hervé FOUBLE	
	Mr Franck MIELLOT	
	Mme Emmanuelle DECLETY	
	Mme Marianne SPEISSER	
	Mme Séverine DELDICQUE	
	Mme Stéphanie LECOUSTRE	
	Mr Stéphane LIBER	
	Mme Linda PATOU	Conseillers Municipaux
<u>Étaient excusés :</u>	Mme Carole TRIPLET	Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mme Catherine LANOY
	Mr Thibaut KUEHN	Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mr Yves SACÉPÉ
	Mme Séverine DUVIVIER	Conseillère Municipale est arrivée en séance à la question n° 2
	Mme Francine RIBREUX	Conseillère Municipale
	Mr Matthieu DEVOS	Conseiller municipal